



Le peuple vaudois accepte sans hésiter sa nouvelle Constitution

VOTATION • C'est par 55,8% des voix que la nouvelle Charte est acceptée. Un score qui, sans relever du plébiscite enthousiaste, reste surprenant par sa netteté.

DIDIER ESTOPPEY

La plupart des observateurs annonçaient un résultat très serré. C'est finalement par 55,8% des voix, avec une participation très honorable de 44,36%, que les Vaudois ont accepté hier leur nouvelle Constitution. Un score dont la relative netteté surprend, tant la virulence des opposants à la nouvelle Charte a su provoquer, chez ses partisans, une nervosité montante à l'approche du scrutin. C'est ainsi un Conseil d'Etat visiblement soulagé qui, après s'être engagé comme un seul homme dans la bataille pour le oui, est venu hier in corpore se féliciter d'un vote dans lequel il voit «une marque d'ouverture et de confiance», selon le communiqué officiel.

UN NOUVEAU CHANTIER

Le président du gouvernement, le libéral Charles-Louis Rochat, n'a pas manqué de saluer le caractère historique de cette journée, qui voit les Vaudois se donner une nouvelle Charte qui n'avait plus été totalement révisée depuis 1885. «On vit un grand jour», a enchaîné son collègue Pierre Chiffelle, auquel il reviendra de piloter le chantier législatif que nécessitera la nouvelle Constitution, qui entrera en vigueur le 14 avril 2003, date du bicentenaire de la création du canton et de son entrée dans la Confédération. Une tâche à laquelle le socialiste a promis de s'atteler avec enthousiasme, mais sans délaissier pour autant les régions qui se sont déclarées opposées au nouveau texte. «Il reste que la majorité des Vaudois a jugé infondées les craintes des opposants, analyse Pierre Chiffelle. Plutôt que de se laisser tromper par l'addition de critiques formulées contre le nouveau texte, elle a choisi de donner un élan global à ce canton.»

«LE PARTI DE L'AVENIR»

Parmi ceux que le résultat réjouit, la nouvelle impulsion donnée à un canton désireux de se sortir de la crise de confiance qu'il vit depuis une décennie et la confiance manifestée au nouveau gouvernement étaient sur



Les trois coprésidents de la Constituante vaudoise (de g. à dr.): René Perdry, Yvette Jaggi et Jean-François Leuba. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

toutes les bouches. «Ce vote est parfaitement dans la ligne des élections de ce printemps, analyse la socialiste Yvette Jaggi, coprésidente de la Constituante. Les Vaudois ont pris le parti de l'avenir.» Son collègue radical René Perdry a quant à lui insisté sur le fait qu'il fallait désormais dépasser l'idée de l'addition de compromis dont résulte le texte, pour y voir les éléments réellement novateurs. A l'image des droits politiques conférés aux étrangers, même si ce n'est qu'au plan communal. De nombreux représentants des communautés étrangères étaient d'ailleurs venus saluer hier ce vote très attendu.

Du côté des opposants, on essaye de faire bonne figure. Le radical Olivier Feller se félicite ainsi du fait que le score plutôt serré laisse une bonne marge de manœuvre au Grand Conseil dans la mise en œuvre du nouveau texte. Du côté des libéraux, grands battus d'hier, puisqu'ils

ont été les fers de lance de l'opposition à la Constitution avant d'entraîner l'UDC dans leur sillage, on fait une exploitation différente de cette relativement faible acceptation. «Tant qu'à accepter la nouvelle Charte, il eût mieux valu que les Vaudois le fassent nettement, lance Tina Roessler, secrétaire cantonale des libéraux. Sa mise en œuvre ne va pas être facile.»

L'ARRIÈRE-PAYS RENÂCLE

Une première lecture des résultats montre toutefois que les libéraux n'ont guère été suivis par leurs troupes. Il emportent certes la mise dans leur fief de Lavaux, avec 53,44% de non. A l'inverse, l'électorat plutôt aisé du district de Nyon, où les libéraux comptent de nombreux fidèles, est celui où la Constitution emporte la plus forte adhésion, avec 65,8% de oui. Un score étonnant, que plusieurs observateurs mettaient hier au compte de la campagne active menée

dans cette région par quelques constituants libéraux acquis au projet. Pour le reste, plutôt que la peur d'un Etat hypertrophié maternel le citoyen, c'est celle d'être laissé pour compte à travers un nouveau découpage régional ou la réduction du nombre de députés qui semble

avoir motivé les refus. A part Lavaux, les cinq autres districts à refuser le nouveau texte sont en effet tous relativement périphériques: Aigle, Aubonne et son pied du Jura, La vallée de Joux, Moudon et le Pays-d'Enhaut, où le taux de refus bat tous les records avec 72,4%. DEy

Félicitations fribourgeoises

Il n'y avait pas que des Vaudois à être venus hier au palais de Rumine prendre connaissance fébrilement des résultats: une délégation du bureau de la Constituante fribourgeoise avait aussi fait le déplacement pour venir transmettre ses félicitations à ses cousins. Dans leur communiqué, les voisins soulignent que le oui vaudois donnera sans doute un nouvel élan non seulement au canton, mais aussi à la Constituante fribourgeoise, qui devrait soumettre son texte au peuple le 16 mai 2004. Sans aller jusqu'à préjuger d'un résultat qu'on espère positif, on note en effet, sur les bords de la Sarine, le grand nombre de points sur lesquels la nouvelle Constitution vaudoise et le projet fribourgeois se ressemblent. On souligne aussi, non sans une pointe de fierté, que certaines innovations introduites en terre vaudoise, tel l'encouragement aux fusions de communes, ont déjà cours à Fribourg... DEy

Le dossier «Rôtillon» réglé

LAUSANNE • Le secteur sera réaménagé.

JÉRÔME CACHIN

Les Lausannois ont accepté à 61,8% (13834 oui contre 8541 non) le crédit de 12 millions destiné à réaménager la rue Centrale et ses abords. C'est la première fois que les citoyens de la capitale vaudoise approuvent un projet urbanistique combattu par référendum. Les souvenirs d'échecs cuisants de la municipalité (projet immobilier du Rôtillon, vélodrome de la Pontaise, collège de l'Hermitage) rendaient les partisans du réaménagement de la rue Centrale inquiets. Des coalitions écololibérales parvenaient à défaire les projets de l'exécutif. Cette fois, la recette n'a pas marché.

Il est vrai que l'enjeu n'était pas aussi clair que pour ces précédents objets, puisque les opposants, regroupés autour de l'Association pour un autre Rôtillon (APAR), ne rejetaient pas le réaménagement proprement dit, qui permet entre autres de faire passer la place Pépinet en zone piétonne. C'était la construction

de trois immeubles de logements subventionnés sur l'actuel parking qui était dans leur ligne de mire. Le lancement du référendum contre le réaménagement de la rue Centrale, que la municipalité avait d'abord présenté comme un préalable à l'édification des immeubles, était pour eux l'ultime recours politique pour tenter de mettre en échec ces constructions. Ils ne les avaient en effet pas attaqués par référendum au moment de leur adoption.

«Les Lausannois ont refusé l'amalgame», déclare, satisfait, le municipal des travaux Olivier Français. La déception se lisait par contre sur le visage des opposants. «Nous attendions un résultat plus serré. Les 62% de personnes qui ont approuvé ce crédit ont été surtout séduits par l'idée d'une place Pépinet piétonne et de la plantation d'arbres dans la rue. Nous ne nous attaquions pas à ça. Les 38% qui nous ont fait confiance voulaient, eux sauver le quartier du Rôtillon.» JC

COMMENTAIRE

Un vent d'espoir

DIDIER ESTOPPEY

Ouf, c'est fait! Il fallait voir, hier, l'émotion des nombreux constituants venus s'informer du verdict des urnes pour prendre la mesure du travail investi, durant plus de trois ans, dans le texte qu'ont finalement choisi de se donner les Vaudois. Des efforts qui ont bien failli être endeuillés par l'accouchement d'un mort-né.

Car les opposants jouaient une partition relativement facile. Fruits de compromis laborieux et parfois, il faut bien l'admettre, boiteux, les 180 articles de la nouvelle Constitution offraient presque autant de motifs susceptibles d'alimenter le refus de l'ensemble. On l'a vu avec un Franz Weber parti au front pour une seule disposition lui déplaisant. A force d'additionner des mécontentements savamment orchestrés par les opposants, il était à craindre que le «non» ne l'emporte.

Les Vaudois ne se sont pas laissés piéger à ce jeu. Ils ont apprécié l'ensemble pour refuser de se laisser prendre en otages: ils ont su voir en effet à qui aurait profité un crime de «lèse-constituants». Pour l'essentiel, à un conglomerat de syndicats continuant à vivre dans une vision éculée de ce canton et d'idéologues néolibéraux rétifs à la moindre percée sociale. Cette double conception de la société vaudoise a enregistré hier un échec cuisant, susceptible de nourrir les espoirs de renouveau.

Reste bien sûr à mettre en œuvre les nouvelles dispositions votées hier. Il y a, comme on dit ici, du pain sur la planche. Et encore de chaudes empoignades en perspective. Il faudra en effet continuer à convaincre les réfractaires, et les autorités ne pourront négliger la forte hésitation manifestée dans les urnes. Des craintes particulièrement fortes dans certaines régions excentrées. Même si le score d'hier ne montre pas la casure qu'on pouvait craindre entre le bassin lémanique et l'arrière-pays, il met une nouvelle fois en évidence la complexité comme la richesse du Pays de Vaud: un canton qui, tout en étant devenu ces dernières années de plus en plus urbain, conserve un fort attachement à ses traditions rurales.

Le texte adopté hier devrait lui donner les outils nécessaires à évoluer tout en cultivant cette double identité. Lui permettre aussi, surtout, d'avancer dans la construction d'une société attentive à tous, à commencer par les plus démunis. En adoptant leur nouvelle Constitution, les Vaudois n'ont certes pas fait la révolution. Ils n'en ont pas moins ouvert une fenêtre par laquelle souffle un vent vivifiant et salubre.

EN BREF

Succès pour la Nuit des musées

LAUSANNE • La 2^e Nuit des musées a attiré ce week-end 7500 visiteurs, contre 3000 l'année passée. Chaque visiteur est entré dans quatre musées en moyenne. ATS

DISTRICT	Initiative sur l'or		Contre-projet		Préférence		Loi sur le marché de l'électricité		Nouvelle Constitution	
	Oui	Non	Oui	Non	Initiative	Contre-projet	Oui	Non	Oui	Non
Aigle	4189	3908	3183	4841	4291	3498	2364	5773	3858	4152
Aubonne	1388	1865	1501	1723	1444	1706	1081	2200	1562	1646
Avenches	669	912	739	840	682	819	624	976	788	700
Cossonay	2750	3409	2794	3303	2835	3077	1709	4480	3347	2672
Echallens	2972	3295	2743	3430	2895	3133	1687	4570	3260	2835
Grandson	1724	1947	1632	2015	1753	1756	1136	2504	1974	1615
Lausanne	21830	26609	24935	23336	20722	26506	13965	34815	26346	18179
Lavaux	3246	4230	3278	4146	3485	3709	2359	5126	3440	3948
Morges	7812	9702	8455	8879	7922	9007	5578	11930	9759	7361
Moudon	1475	1694	1358	1773	1588	1455	885	2294	1546	1570
Nyon	6159	8645	7337	7450	6487	7926	6351	8315	9333	4850
Orbe	2391	2566	2111	2822	2381	2349	1452	3519	2454	2444
Oron	1373	1681	1416	1625	1412	1545	741	2330	1663	1340
Payerne	1780	1789	1430	2094	1840	1616	1122	2484	1980	1555
Pays-d'Enhaut	501	584	497	573	518	544	290	814	304	799
Rolle	1272	1634	1394	1503	1297	1527	1105	1824	1657	1188
La Vallée	748	998	838	897	776	894	341	1428	808	932
Vevey	6840	8842	7530	8060	6993	8226	5648	10018	8444	6934
Yverdon	4180	4510	3862	4837	4342	4124	2550	6263	4576	4055
TOTAUX	73 299	88 820	77 033	84 147	73 663	83 417	50 988	111 663	87 099	68 775